RECU EN PREFECTURE
Le 09 octobre 2023
VIA DOTELEC - S2LOW
025-242500361-20230928-D2023066350-DE

Grand Besançon Métropole

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 28 septembre 2023

Publié le : 09/10/2023

Membres du Bureau en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 5, 6, 7, 8, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 20, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 10, 57.

La séance est ouverte à 18h03 et levée à 22h19.

Etaient présents : **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°14), Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°4), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à partir de la question n°2), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET (à partir de la question n°28), Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°2), M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question n°28), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°46 incluse), M. Christophe LIME (à partir de la question n°28), Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°8), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir de la question n°2), Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°12), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (juqu'à la question n°35 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°31 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalèze** : M. René BLAISON (à partir de la question n°2) **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Alain ROSET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER (à partir de la question n°4) **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD (jusqu'à la question n°44 incluse) **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **Franois** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND (à partir de la question n°2) **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT (à partir de la question n°4) **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question n°2) **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD (à partir de la question n°4) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noironte** : M. Philippe GUILLAUME **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Roset-Fluans** : M. Jacques ADRIANSEN (jusqu'à la question n°28 incluse) **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoit VUILLEMIN **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir de la question n°5) **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Besançon** : M. Hasni ALEM, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU **Beure** : M. Philippe CHANEY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Champoux** : M. Romain VIENET **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Thise** : M. Pascal DERIOT **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Villars Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Florent BAILLY

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°13 incluse), Mme Annaïck CHAUVET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Christophe LIME à M. André TERZO (jusqu'à la question n°27 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n°7 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à Mme Julie CHETTOUH (jusqu'à la question n°11 incluse), M. Nathan SOURISSEAU à M. Aurélien LAROPPE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à partir de la question n°36), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à partir de la question n°32), M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, Mme Catherine BOTTERON à M. Anthony NAPPEZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU, M. Franck LAIDIE à M. Denis JACQUIN, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Jacques ADRIANSEN à Mme Martine LEOTARD (à partir de la question n°29)

Délibération n°2023/2023.06635
Rapport n°31 - Rapport d'activité 2022 des services périurbains du réseau GINKO

Rapport d'activité 2022 des services périurbains du réseau GINKO

Rapporteur : Mme Marie ZEHAF, Vice-Présidente

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :
Ce rapport annuel a pour objectif de retracer les principaux évènements de l'année et les chiffres-clés relatifs à l'exécution du marché pour l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko.

I. Rappel de l'organisation des lignes périurbaines

Le marché pour l'exploitation des lignes périurbaines 2018/2024 se décompose en 4 lots géographiques et un lot transversal pour les services sur réservation :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté
- Lot SUD : Keolis Monts Jura
- Lot OUEST : co-traitance Keolis Monts Jura et Grosperrin Tourisme Voyages (GTV)
- Lot TAD (transport à la demande) : Transarc

Ce marché porte sur l'exploitation des services de transport suivants :

- 47 lignes se répartissant en 30 lignes régulières et 17 lignes uniquement sur réservation,
- Des services complémentaires, nommés Diabolo, pour les collèges et lycées,
- Des services scolaires pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

II. 2022 : Une année d'évolution

A/ Un retour à une activité normale du réseau

- Les effets de la pandémie ont continué à s'estomper. La fréquentation du réseau est en hausse de 4.5 % par rapport à l'année 2021. Les usages du vélo, du covoiturage et le développement du télétravail dopés par la crise sanitaire semblent se pérenniser et peuvent expliquer que la fréquentation du réseau périurbain ne soit pas revenue à sa valeur d'avant la pandémie.

- Les transporteurs ont été contraints comme en 2021 à une grande adaptabilité dans la réalisation quotidienne des services périurbains. La pandémie a encore généré de nombreuses absences parmi le personnel et la pénurie de conducteurs perdure tant au niveau local que national. Les campagnes de recrutements ont permis l'embauche de personnel durant cette année, mais celui-ci a dû être formé avant d'être pleinement opérationnel.

- Le développement de l'usage des services à la demande, constaté depuis l'année 2020, continue sa progression et se manifeste par une augmentation de 25% du nombre de voyages réalisés par rapport à l'année 2021.

B/ Une offre voyageur qui s'adapte

- Le nouveau calendrier voyageur a été mis en œuvre au 1er juillet, pour plus de clarté de l'offre voyageur, ce qui a engendré une offre voyageurs plus importante de services sur réservation aux heures creuses sur les lignes régulières et durant les vacances scolaires : les services sur réservation étant effectués avec des véhicules de 9 places, cela permet de maintenir une offre

pour les actifs tributaires du réseau sans avoir recours à des cars de capacité surdimensionnée par rapport à la fréquentation du service.

- En juillet, mise en place des PASS 18/25 tarif réduit mensuel et annuel pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans ; extension du bénéfice des titres « mission locale » et PASS « sésame demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de GBM.

- Les premières évolutions résultant des rencontres « Diagnostics de la Mobilité » réalisées en 2021 ont été mises en œuvre :
  - Modifications d'horaires et/ou itinéraires afin de mieux répondre aux attentes des usagers,
  - Création de nouveaux services Proxi : un sur le secteur Est et un sur le secteur Ouest. Renforcement de l'offre Proxi préexistante sur le secteur Est,
  - Création d'une nouvelle navette au départ du pôle Temis et à destination du pôle santé afin de permettre une arrivée pour l'horaire 8h00 pour les usagers du secteur nord.
- La ligne OSSELLE PLAGE a enregistré sa meilleure fréquentation depuis sa création, ceci étant directement lié aux conditions météorologiques particulièrement favorables. Des phénomènes ponctuels de saturation ont généré des incivilités, ce qui a amené à la mise en place d'un service de sécurité.

C/ Un réseau qui se modernise :

- Les lignes scolaires qui desservent les établissements scolaires du second degré et les lignes régulières ont été intégrées dans le Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageur (SAEIV). Le SAEIV restitue des données précises pour le suivi de la réalisation de ces services. Celles-ci permettent de mettre en place plus rapidement et plus efficacement les actions correctives nécessaires et une analyse plus fine des données des parcours afin d'améliorer la qualité du service rendu.
- Le SAEIV permet aussi aux usagers de visualiser en temps réel les informations relatives aux lignes périurbaines sur les bornes d'informations voyageur situées sur les pôles d'échange.
- La mise en place de l'Open paiement ayant été réalisée avec succès sur le réseau urbain au cours du premier semestre, celui-ci a été déployé sur le réseau périurbain en septembre et offre ainsi aux usagers la possibilité de valider leur titre de voyage directement avec une carte bancaire à la montée dans le véhicule.
- La création du pôle d'échange multimodal de la commune de Saint-Vit a généré une modification de la ligne 53 qui dessert 2 nouvelles stations au sein de cette commune : Gare et Centre-Ville.

III. Les chiffres-clés de l'année 2022

- Fréquentation globale (hors R.P.I.) : **1 559 311 voyages en 2022**, soit une hausse de 4,57% par rapport à l'année 2021 durant laquelle 1 492 613 voyages avaient été recensés (1 598 306 voyages en 2019). Ces voyages se répartissent à **53,94% sur les lignes régulières et leurs S.A.D., 45,87% sur les services Diabolo** et **0,19% sur les services à la demande Proxi et Proxi TGV.**
- **1 511 896 km réalisés** (hors services à la demande) dont **86 612 km pour les services desservant les écoles primaires** et **376 766 km pour les services desservant les établissements du secondaire**.

- Une **offre de services à la demande en hausse de 7%**, soit **112 461 courses proposées** à la réservation, **24 631 courses déclenchées** pour **38 688 voyages réalisés** ; soit une hausse de 25% du nombre de voyages réalisés par rapport à 2021 et un **taux de déclenchement de 21,9%, en augmentation de 18% par rapport à 2021.**

- **6 986 abonnés (mensuel + annuel) en septembre 2022** contre 7 103 abonnés en septembre 2021. Si le nombre d'abonnés augmente légèrement pour les PASS 18/25 ans, Sésame, +65 ans, sociaux, PMR, il ne compense pas la baisse constatée du nombre d'abonnés PASS 4/17. Celle-ci est liée à la baisse démographique du nombre de collégiens. Les abonnés périurbains représentent environ **17% du nombre total d'abonnés Ginko** sur un mois type, contre 26% en 2021. Une baisse relative résultant de l'augmentation du nombre d'abonnés urbains et du déploiement de l'Open paiement.

- Accessibilité des stations : **128 arrêts périurbains accessibles**, soit 23% des arrêts périurbains Ginko.

- Parc : **154 véhicules Ginko** (dont 135 autocars) pour réaliser l'offre de transport dans les communes périurbaines. Les quelques véhicules qui répondaient encore à la norme européenne Euro 4 ont été remplacés au cours de l'année 2022. De ce fait l'ensemble du parc répond maintenant aux normes Euro6* et Euro5. Ces normes fixent les limites de rejets de polluants des moteurs à combustion : le parc de véhicules tend à être de moins en moins polluant.

- Budget :

  - **Les charges s'élèvent à 8 296 068 €HT en 2022** contre 7 411 885 € HT en 2021 (7 904 160 €HT en 2019) soit une **augmentation de 11,92 %**. Le nombre de kilomètres réalisés étant stable par rapport l'année précédente, cette augmentation du coût s'explique en grande partie par la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché. L'augmentation du nombre de courses TAD génère également des coûts supplémentaires.
  - **Les recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 197 490 €**, contre 231 714 € en 2021 (258 688 €HT en 2019), soit une **baisse de 7,6%.** La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité, constatée depuis plusieurs années, résulte du développement et de l'appropriation par les usagers des canaux de vente tels que la boutique en ligne, les distributeurs automatiques, ainsi que de l'open paiement.

Le Conseil de Communauté prend acte du présent rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

La Présidente,

Florent BAILLY
Conseiller Communautaire

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Grand Besançon Métropole

Ginko
pour voyager dans le Grand Besançon

Rapport annuel 2022

Lignes périurbaines du réseau Ginko

SOMMAIRE

1. Rappel de l’organisation
2. L’ offre de transport
3. La fréquentation des services périurbains
4. Equipement des stations et le parc de véhicules
5. Bilan des réclamations
6. Bilan financier
7. Perspectives 2023 / 2024

1 – Rappel de l'organisation

pour voyager dans le Grand Besançon

ORGANISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES

SECTEUR Nord
connexion pôle Temis

SECTEUR Est
connexion pôle Orchamps

SECTEUR Sud-Ouest
connexion pôle Micropolis

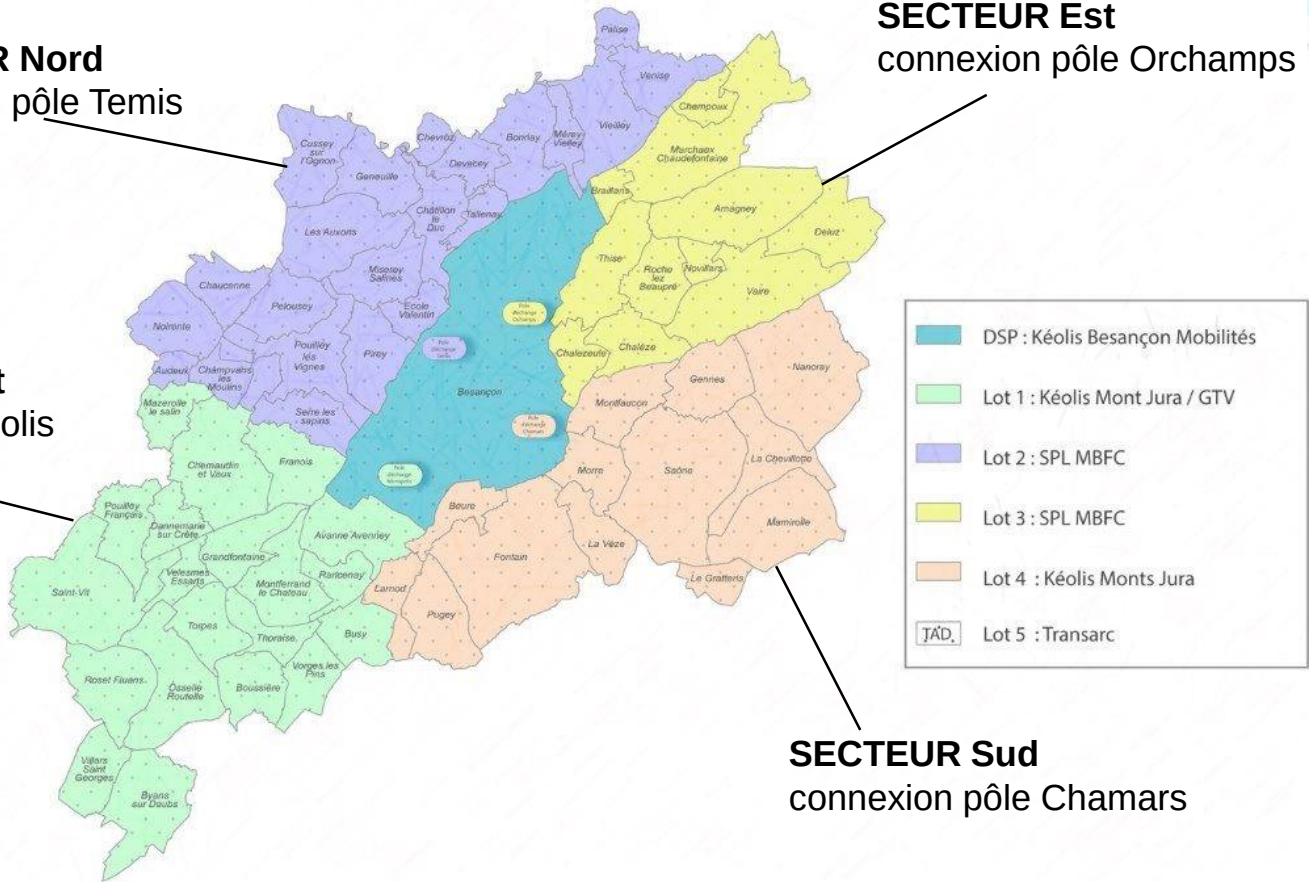

SECTEUR Sud
connexion pôle Chamars

ORGANISATION DES LIGNES PÉRIURBAINES - SUITE

Marché 2018/2024 :

- Lot NORD : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot EST : SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté.
- Lot SUD : Keolis Monts Jura.
- Lot OUEST : Co-traitance Keolis Monts Jura et Grosperrin Tourisme Voyages (GTV).
- Lot TAD : Transarc

Les chiffres:

- 47 lignes dont 30 lignes régulières et 17 sur réservation.

+ Des **services complémentaires, nommés Diabolo,** pour les collèges et lycées.

+ Des **services scolaires** pour les élèves de primaire scolarisés dans des Regroupement Pédagogiques Intercommunaux (RPI).

2 – L’offre transport

- Introduction
- Les services réguliers
- Les services sur réservation (SAD /service à la demande)
- Ginko Access
- L’intermodalité tarifaire

INTRODUCTION 2022

➢ L'année 2022 : vers un retour à une activité normale

- ✓ Les effets de la pandémie ont continué à s'estomper. La tendance à l'augmentation de la fréquentation constatée en 2021 s'est poursuivie en 2022, sans toutefois atteindre sa valeur d'avant pandémie.
- ✓ Comme en 2021, la pénurie de conducteurs, accentuée par les derniers effets de la pandémie sur le nombre d'arrêts maladie, a pesé sur les transporteurs.
- ✓ Quelques ajustements ponctuels ont du être réalisés afin d'assurer la continuité du service public.
- ✓ L'appropriation des services sur réservation par les usagers durant la pandémie, perdure et tend à se développer.

➢ Des évolutions à destination des usagers

- ✓ En juillet, mise en place des PASS 18/25 tarif réduit mensuel et annuel pour les étudiants et apprentis de moins de 28 ans ; extension du bénéfice des titres « missions locale » et PASS « sésame demandeur d'emploi » à l'ensemble des habitants du territoire de GBM.
- ✓ Mise en œuvre au 1er juillet 2022 du nouveau calendrier voyageur, pour plus de clarté de l'offre voyageurs.
- ✓ Rentrée 2022 : Mise en œuvre d'évolutions de services, d'horaires ou d'itinéraires résultant des rencontres diagnostics de la mobilité menées en 2021.
- ✓ Mise en activité du pôle d'échange multimodal de la commune de Saint-Vit.

INTRODUCTION 2022 - SUITE

➢ **Une modernisation du réseau périurbain:**

Les améliorations techniques précédemment mises en œuvre sur les lignes urbaines ont été déployées sur les lignes périurbaines :

- ✓ L'ensemble des lignes régulières et des services scolaires collèges et lycées périurbains a été intégré au **Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageur** (SAEIV). Le SAEIV permet un meilleur suivi des services au quotidien et une analyse plus fine de ceux-ci. Des actions correctives peuvent ainsi être apportées plus rapidement en cas de dysfonctionnements.

- ✓ Les **bornes d'information voyageurs** permettent depuis 2022 de visualiser en temps réel l'information relatives aux lignes périurbaines sur les pôles d'échange.

- ✓ Extension de **l'Open paiement**, offrant ainsi aux usagers des lignes périurbaines la possibilité d'acheter et valider leur titre de transport directement avec leur carte bancaire à la montée dans le véhicule.

LES SERVICES REGULIERS 2022

- Le **nombre de kilomètres réalisé en 2022 par les lignes régulières 51 à 87**, les services Diabolos (collèges et lycées) et les services RPI (Regroupement Pédagogiques Intercommunaux) s'élève à **1 511 896 km (hors TAD)** , contre 1 514 794 Km en 2021. Le réseau des lignes régulières n'ayant pas été modifié de façon significative en 2022, ce chiffre reste stable par rapport à l'année précédente.

- On dénombre **129 512 services en 2022,** contre 125 860 services en 2021.

- On peut noter que les **services Diabolos et RPI confondus représentent 463 378 km en 2022 (** contre 470 367 Km en 2021) sur les 1 511 896 Km réalisés (hors TAD), soit **31% des km réalisés en 2022**, chiffre identique à celui de l'année 2021.

LES SERVICES SCOLAIRES RPI – ECOLES PRIMAIRES

- **La définition R.P.I : Regroupement Pédagogique Intercommunal.**
- Les services RPI-Ecoles primaires fonctionnent uniquement en période scolaire et sont réservés aux élèves.
- GBM dessert uniquement les écoles primaires classées en RPI ou particulièrement difficiles d'accès depuis certains quartiers d'une commune (héritage du Département lors des transferts de compétence).
- **Les 32 services assurent la desserte de 31 écoles primaires réparties sur 36 sites.**
- Ce service de transport est gratuit pour les élèves.

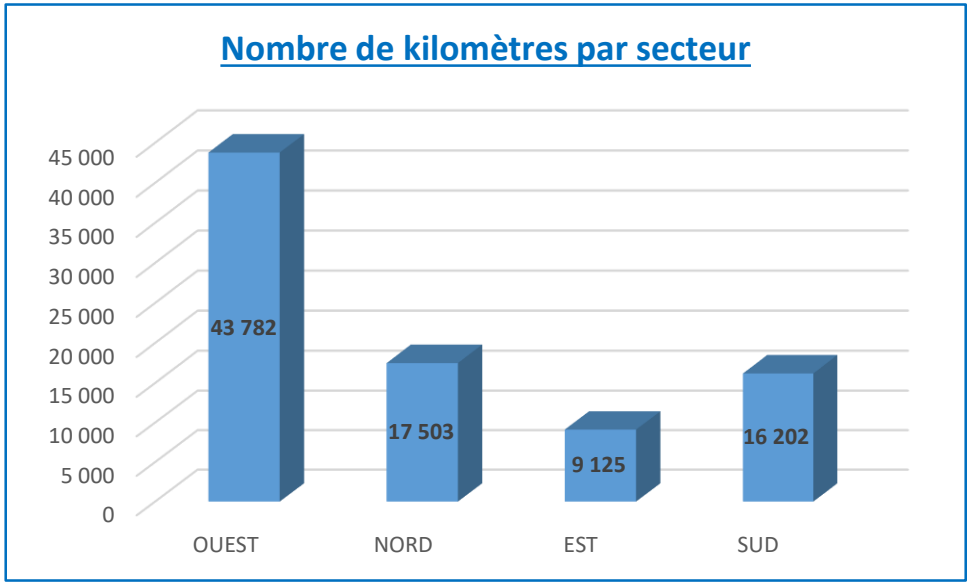

LES SERVICES DIABOLO

- Les services Diabolos fonctionnent uniquement en période scolaire.
- Ces services desservent les collèges ainsi que certains lycées ou pôles d'échanges lorsque l'offre des lignes régulières 51 à 87 ne répond pas aux besoins des collégiens et lycéens d'un secteur.
- ✓ Ils sont ouverts à tous les publics comme une ligne régulière ordinaire.
- La part plus importante des Diabolos lycée sur le secteur Sud s'explique par l'absence de desserte du lycée de secteur (Pergaud) par les lignes régulières du secteur (destination Chamars) et l'impossibilité pour les élèves d'être à l'heure sans ces services spécifiques.
- Les Diabolos collège sont prépondérants sur le secteur Nord car ce dernier regroupe 4 des 11 collèges fréquentés par les collégiens périurbains (G. Pompidou, C. Girard, F. Cartannaz et A. Camus).

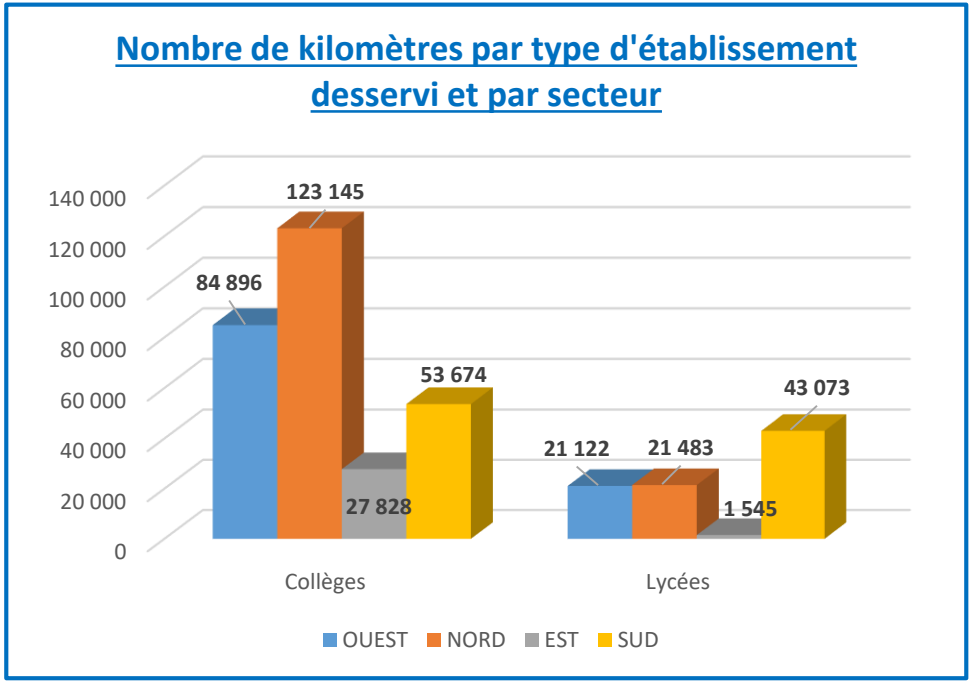

LES SERVICES SUR RÉSERVATION (transport à la demande)

Principes de fonctionnement

- Un service exploité par la société TRANSARC avec des véhicules 9 places accessibles PMR à la livrée Ginko.
- Les horaires et arrêts desservis sont définis sur les fiches horaires de ces services.
- Un SAD ne fonctionne que si au moins une réservation a été enregistrée.
- Capacité de 15 places maximum.
- Réservation par internet ou par téléphone au plus tard la veille avant 18h.
- Possibilité de réserver plusieurs trajets jusqu'à 30 jours avant le déplacement.
- Annulation au plus tard 1h avant le départ.
- Sanction de l'usager si 2 absences consécutives non justifiées.
- Tarification Ginko.

LES SERVICES SUR RESERVATION - SUITE

L'offre TAD a été augmentée de 7 % en 2022 avec **112 461 courses proposées à la réservation** contre 104 934 courses en 2021 et 103 000 courses en 2020.

Cette hausse est consécutive à la mise en place du nouveau calendrier voyageur ainsi qu'à la création de nouveaux services Proxi sur les secteurs Est et Sud-Ouest et au renforcement de l'offre de Proxi existant sur le secteur Sud à la rentrée 2022 .

L'offre sur réservation se décompose de la manière suivante :

- ✓ Des **services à la demande à destination des pôles d'échanges proposés en heures creuses** dans l'offre des lignes régulières 51 à 87.
- ✓ Des services à la demande à destination de bourg-centres et/ou de générateurs locaux (gare, centre commercial…) nommés **Ginko Proxi** (identifiés par les lettres A à O). Les nouveaux services Proxi O (Roche-lez-Beaupré <> Thise) et Proxi N (Busy/Vorges-les-Pins/Boussières/Thoraise <> Montferrand-le-Château) résultent des réflexions issues du diagnostic des mobilités réalisés avec les communes périphériques durant l'année 2021.
- ✓ Des services à la demande à destination de la gare de Besançon Franche-Comté TGV pour des correspondances sur les principales destinations, nommé **Ginko Proxi TGV**.

L'INTERMODALITE TARIFAIRE

Plusieurs conventions, signées avec la Région Bourgogne Franche-Comté, offrent des avantages tarifaires aux abonnés Ginko :

- **Convention tarification multimodale Ginko/TER** : les abonnés Ginko Pass Sésame, Pass 18-25 et Pass 4-17 sont autorisés à emprunter le TER dans le périmètre de l'agglomération (16 gares) sans coût supplémentaire ainsi que la ligne routière régionale Besançon<>Vesoul entre Besançon et Devecey. La participation de la collectivité est de 248 000 € par an au titre de cette convention.

- **Convention tarification combinée TER + GINKO :** valable sur le réseau TER Bourgogne Franche-Comté et le réseau Ginko.

  - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO mensuel,
  - ✓ Abonnement à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) TER Bourgogne-Franche-Comté + GINKO annuel,
  - ✓ Carnet de billets GINKO-TER-DIVIA (combinaison des carnets de 10 Pass 24h des réseaux urbains et de 10 billets TER entre Dijon<>Besançon à tarif réduit 30%)

- **Convention Pass Bus Car** : valable sur les lignes Mobigo Besançon<>Vesoul et Besançon<>Pontarlier. Le titre « Pass Bus Car » est un abonnement mensuel intermodal à tarif réduit (10% sur chaque abonnement) composé :

  - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO
  - ✓ Abonnement MOBIGO + VBUS
  - ✓ Abonnement MOBIGO + GINKO + VBUS

3-La fréquentation des services périurbains

FREQUENTATION GLOBALE 2022 HORS R.P.I. (données de validation billettique)

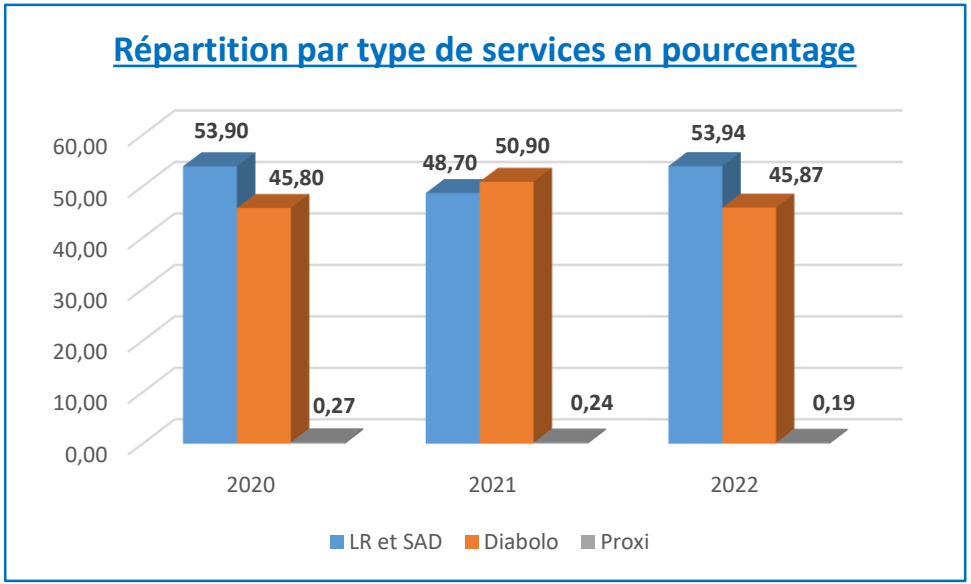

- **1 559 311 voyages comptabilisés en 2022**, soit une hausse de 4,57% par rapport au 1 492 613 voyages réalisés en 2021 (1 598 306 voyages en 2019).La fréquentation tend à retrouver sa valeur d'avant pandémie.

- **Répartition par type de service**: La répartition reste relativement stable par rapport aux années précédentes.

  - ✓ **Lignes régulières et leurs S.A.D : 53,94% en 2022** contre 48,7 % en 2021 et 53,9% en 2020.

  - ✓ **Services Diabolo : 45,87 % en 2022** contre 50,9 % en 2021 et 45,8% en 2020.

  - ✓ **Services Proxi et Proxi TGV : 0,19 % en 2022** contre 0,24% en 2021 et 0,27 % en 2020.

  - ✓ L'augmentation de la fréquentation des TAD se retrouve principalement sur des réservations de lignes régulières et dans une moindre mesure sur les services Proxi.

UNE FREQUENTATION ESTIVALE EN HAUSSE

- ✓ **La ligne OSSELLE PLAGE** a enregistré sa meilleure fréquentation depuis sa création en 2019. Les conditions météorologiques, particulièrement favorables, ont fortement contribué à ce succès.

- ✓ Un service de sécurité a été mis en place en cours de saison afin de pallier les incivilités générées par les phénomènes de saturation ponctuellement constatés.

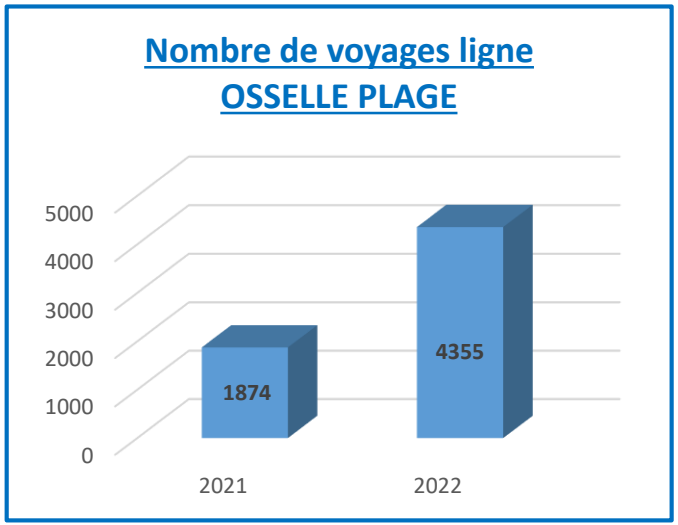

FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE (données de réservation)

- Sur les **112 461 courses proposées à la réservation en 2022**, **24 631 courses ont été déclenchées** contre 20 826 en 2021, soit une **augmentation de 13%**.

- Ainsi, **38 688 voyages ont été réalisés en 2022** contre 30 962 voyages en 2021, soit une **hausse de 25%**. Ils se répartissent de la manière suivante:

  - **33 005 sur les SAD des lignes régulières** (contre 26259 en 2021 et 19 107 en 2020).
  - **4 941 sur les lignes Ginko Proxi** exclusivement à la demande (contre 4 437 en 2021 et 3922 en 2020).
  - **742 sur les lignes Ginko Proxi TGV** exclusivement à la demande (contre 266 en 2021 et 226 en 2020)

- L'augmentation de la fréquentation de ces services continue sa progression depuis la pandémie. Ceci confirme l'intérêt des usagers pour ces services.

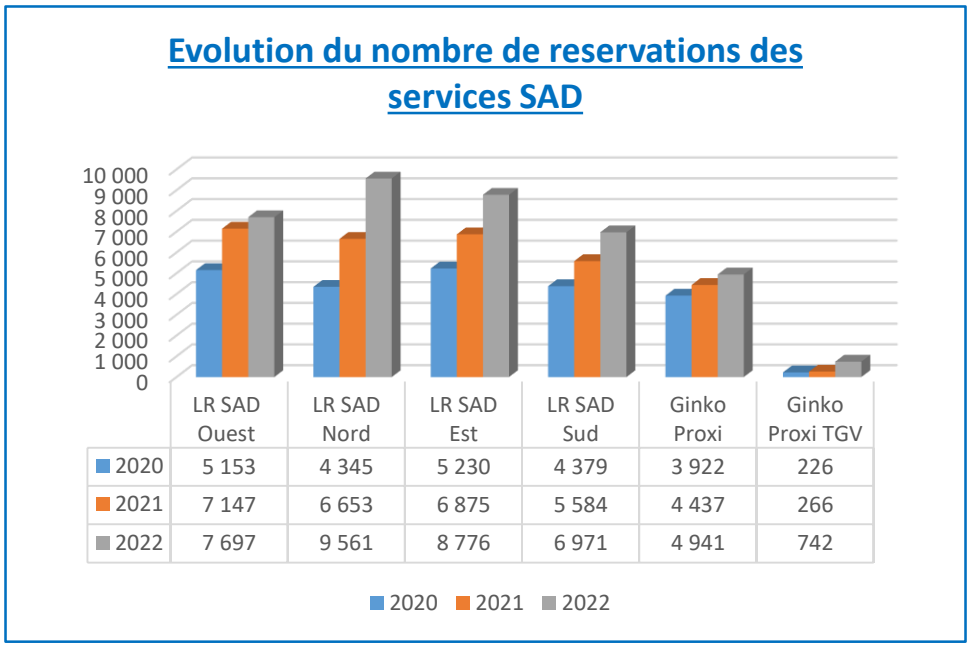

	LR SAD Ouest	LR SAD Nord	LR SAD Est	LR SAD Sud	Ginko Proxi	Ginko Proxi TGV
2020	5 153	4 345	5 230	4 379	3 922	226
2021	7 147	6 653	6 875	5 584	4 437	266
2022	7 697	9 561	8 776	6 971	4 941	742

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE

- **L'augmentation de l'offre SAD au mois de septembre :** elle résulte de la mise en place du nouveau calendrier voyageur et des diagnostics des mobilités réalisés en 2021.

- **Offre SAD des lignes régulières :** cette offre a été voulue plus conséquente en heures creuses et en période de vacances. Cela permet de limiter le nombre d'autocars de grande capacité faiblement fréquentés en garantissant une offre qui répond aux besoins des actifs empruntant le réseau périurbain.

- **Offre Proxi** : elle a été modifiée afin de mieux correspondre aux besoins de mobilité de proximité des usagers.
  - secteur Ouest : création du Proxi N ;
  - secteur Est : création du Proxi O et renforcement de l'offre du Proxi H.

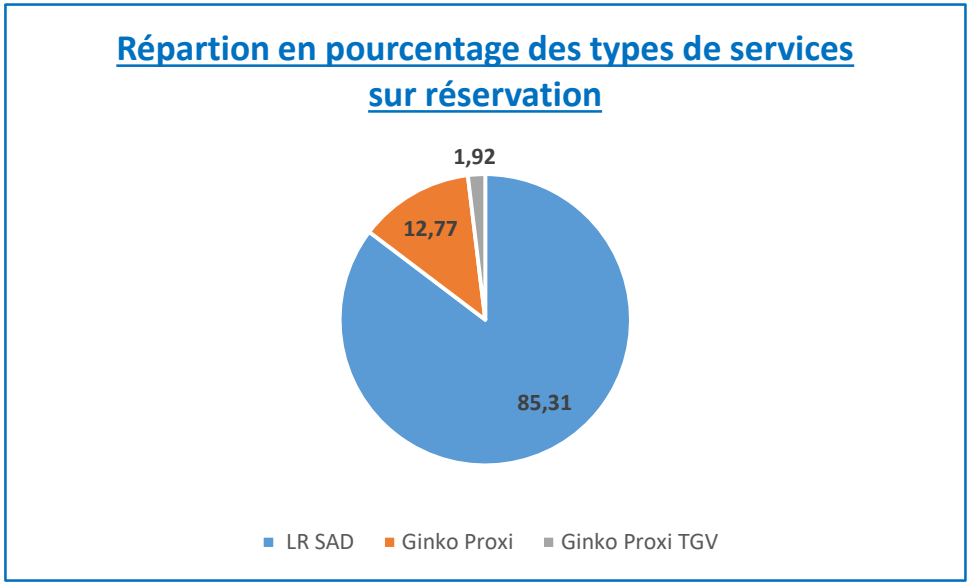

FREQUENTATION DES SERVICES A LA DEMANDE - SYNTHESE

	Nb de courses proposées	Nb de courses déclenchées	Taux de déclenchement	Nb de voyages réalisés
2019	101 453	18 714	18 %	30 282
2020	103 000	16 700	16 %	23 282
2021	104 934	20 826	19,84 %	30 962
2022	**112 461**	**24 631**	**21,9 %**	**38 688**

En synthèse :

- Le nombre de courses proposées est en hausse de 7%. Cette hausse est concentré sur le dernier quadrimestre 2022 et s'explique par la modification de l'offre engendrée par le nouveau calendrier voyageur.
- Le nombre de courses déclenchées est en augmentation de 18 % induisant un taux de déclenchement également en hausse .
- Le nombre de voyages réalisés est en hausse de 25 % suivant l'évolution du nombre de courses déclenchées.
- Le nombre d'usagers uniques a augmenté de 20 % passant de 2900 en 2021 à 3500 en 2022. 38% de ces clients uniques sont de nouveaux usagers : l'engouement des services sur réservation amorcée suite à la pandémie par les usagers continue de se développer.

NOMBRE D'ABONNES PERIURBAINS

- **6 986 abonnés (mensuel + annuel) en septembre 2022** contre 7 103 abonnés en septembre 2021 et 7 110 abonnés en septembre 2020.

- Si le nombre d'abonnés augmente légèrement pour les différents PASS 18/25 ans, Sésame, +65 ans, sociaux, PMR, il ne compense pas la baisse constatée du nombre d'abonnés PASS 4/17 . Celle-ci est liée à la baisse démographique du nombre de collégiens.

- Les **abonnés périurbains représentent environ 17% du nombre total d'abonnés Ginko** sur un mois type. En 2021, ils représentaient 26% des abonnés Ginko.

- La baisse dans la représentation des abonnés Ginko s'explique par l'augmentation importante sur le réseau urbain du nombre d'abonnés Ginko. Le principal facteur expliquant ce phénomène est la mise en place du « PASS 18-25 tarif réduit » qui touche un public résidant majoritairement sur la ville de Besançon.

4-Equipement des stations
Parc de véhicule

MOBILIER URBAIN : ÉQUIPEMENT DES STATIONS

- Il existe **544 points d'arrêt dans les communes périurbaines** et on comptabilise au total **724 points d'arrêt desservis** par les lignes périurbaines si on compte les arrêts situés sur Besançon tels que les pôles d'échanges notamment.

	2022		
	Abris	**Poteau**	**Non équipé**
Total	**225**	**303**	**16**
Taux d'équipement		**97%**	

- Ainsi, 40% des arrêts périurbains sont équipés d'un abribus et d'un banc.

- En 2022, la collectivité a investi un peu plus de **84 000 €HT en mobilier urbain pour les communes périurbaines**. Ce mobilier a servi à l'équipement de nouveaux arrêts, au remplacement de mobilier dégradé et à la modernisation du mobilier. En effet, une partie des anciens poteaux ne permettaient pas l'affichage du nouveau calendrier voyageur et ont donc du être remplacés.

- L'augmentation de 140% de ce montant par rapport à l'année 2021 est à relativiser. En effet, le plus faible investissement de l'année 2021, 35 000 €HT, résultait des conséquences de la pandémie. Si l'on se réfère à l'année 2020, l'augmentation de ce budget s'élève à 4%, ce qui reflète un fonctionnement usuel de cette activité.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ARRÊTS

- Les travaux de mise en accessibilité d'arrêt se sont poursuivis en 2022 : travaux de sécurisation d'arrêts existants, création d'un nouvel arrêt à Franois et création du pole d'échange multimodal de Saint-Vit.

- Ainsi, avec les travaux menés en 2022 sur 7 communes, 14 arrêts périurbains supplémentaires sont maintenant accessibles. Ce qui porte à 128 le nombre d'arrêts périurbains accessibles, soit 23% des arrêts périurbains Ginko.

Travaux réalisés en 2022

COMMUNES	NOM DE L'ARRET
Beure	Les Cras (les 2 côtés)
Franois	Combe Perrot (les 2 côtés)
Grandfontaine	Les Vergers (les 2 côtés)
La Vèze	Lavoir
Les Auxons	Grand Bois (écluse)
Pirey	Rue du Collège (les 2 côtés)
Saint-Vit	Centre (les 2 côtés)
Saint-Vit	Gare (les 2 côtés)

LE PARC DE VÉHICULES : CAPACITÉ

	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Autocars	56	49	21	0	
Véhicule -35 Places	3	3	3	0	
Véhicule 4-9 places	2	1	0	16	**Parc total**
TOTAL	**61**	**53**	**24**	**16**	**154**

- Achat des véhicules par les transporteurs périurbains.
- Age contractuel : 10 ans maximum (au lieu de 8 ans pour les lignes régulières et 14 ans pour les services scolaires dans l'ancien contrat).
- Un parc restreint de véhicules de petite et moyenne capacité. C'est la raison pour laquelle certaines lignes, pourtant faiblement fréquentées, sont réalisées avec des autocars classiques.
- L'ensemble de ce parc est équipé de matériel billettique (pupitres de validation pour les autocars et portables de vente et de validation pour les véhicules de moins de 35 places) et les transporteurs peuvent être sanctionnés s'ils mettent en ligne un véhicule non équipé.

LE PARC DE VÉHICULES : ÉNERGIE

NORMES	KEOLIS MONTS JURA	MBFC	GTV	TRANSARC	
Euro 6*	47	48	22	16	
Euro 5	14	5	2	0	
Euro 4	0	0	0	0	**Parc total**
TOTAL	**61**	**53**	**24**	**16**	**154**

- Le parc de véhicule fonctionne au gazole, cependant **86% des véhicules sont aux normes Euro 6* et 14% sont aux normes Euro 5**, contre respectivement 78% et 22% en 2021.
- Si **4 % du parc était encore à la norme Euro 4 en 2021**, le renouvellement du parc a permis de ne plus avoir de véhicule de cette catégorie.
- Au fur et à mesure du renouvellement des autocars, le parc de véhicule tend à être de moins en moins polluant.

- ✓ Les Normes Européennes fixent les limites maximales de rejets de polluants des moteurs à combustion qui s'appliquent aux véhicules neufs.
- ✓ Les normes sont différentes selon les types de moteurs et de véhicules. Pour les autobus et autocars, les dates d'entrée en vigueur sont le 1er octobre 2009 pour la norme Euro 5, le 1er janvier 2014 pour la norme Euro 6.

5- Bilan des réclamations

GINKO
pour voyager dans le Grand Besançon

BILAN PAR TYPE DE RECLAMATIONS

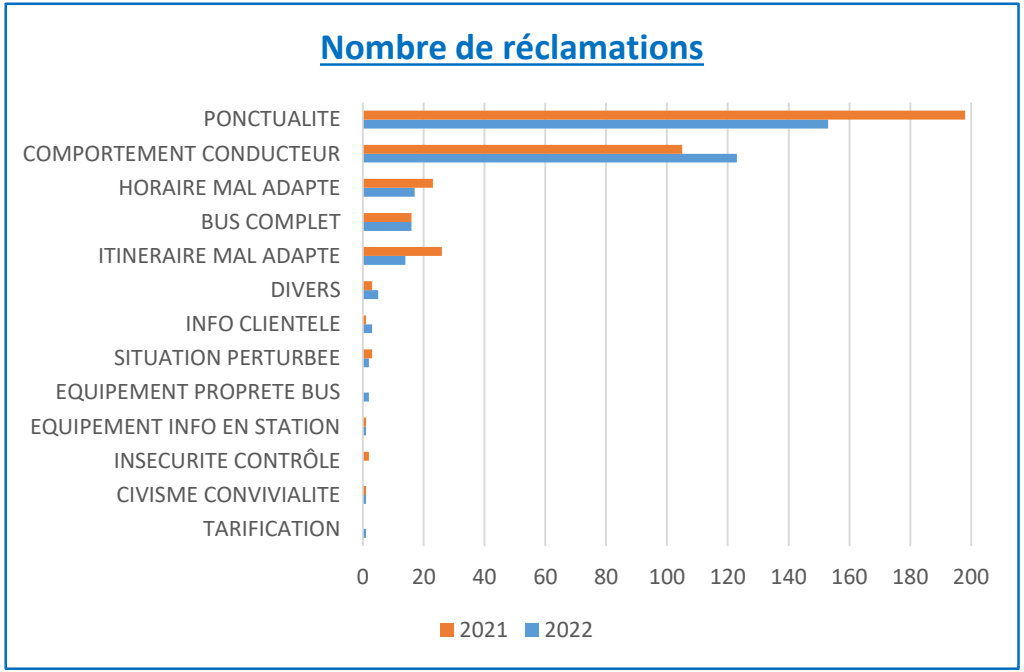

- **338 réclamations en 2022** portant sur les lignes périurbaines ont été enregistrées contre 379 en 2021; soit une **baisse de 11%**. Pour mémoire , 226 réclamations avaient été enregistrées durant l'année 2020.

- La ponctualité et le comportement conducteur restent les principaux motifs de réclamation.

- Si le nombre global de réclamations a baissé, il faut noter l'augmentation de 17% de nombre de réclamations relatives au comportement des conducteurs par rapport à l'année 2021, ceci s'explique par plusieurs facteurs :

  - ✓ La pénurie de conducteurs qui a engendré des tensions importantes.
  - ✓ L'embauche de nouveaux conducteurs ayant une méconnaissance du territoire et souvent formés rapidement, ce qui a généré des erreurs dans la réalisation des services.
  - ✓ De nouveaux usagers n'ayant pas connaissance du fonctionnement du service : ne demandant pas l'arrêt, n'ayant pas réservé le TAD, etc…

6- Bilan financier

LES CHARGES D'EXPLOITATION

- Sur la base du suivi des factures, l'exploitation des lignes périurbaines s'élève à **8 296 068 €HT en 2022** , contre 7 411 885 €HT en 2021 (7 904 160 €HT en 2019), soit une **augmentation de 11,9 %**.

- Le nombre de kilomètres réalisés étant stable par rapport à l'année 2021, cette augmentation du coût s'explique en grande partie par la hausse de la valeur des indices utilisés dans la formule d'indexation du prix du marché. L'augmentation du nombre de courses TAD génère également des coûts supplémentaires.

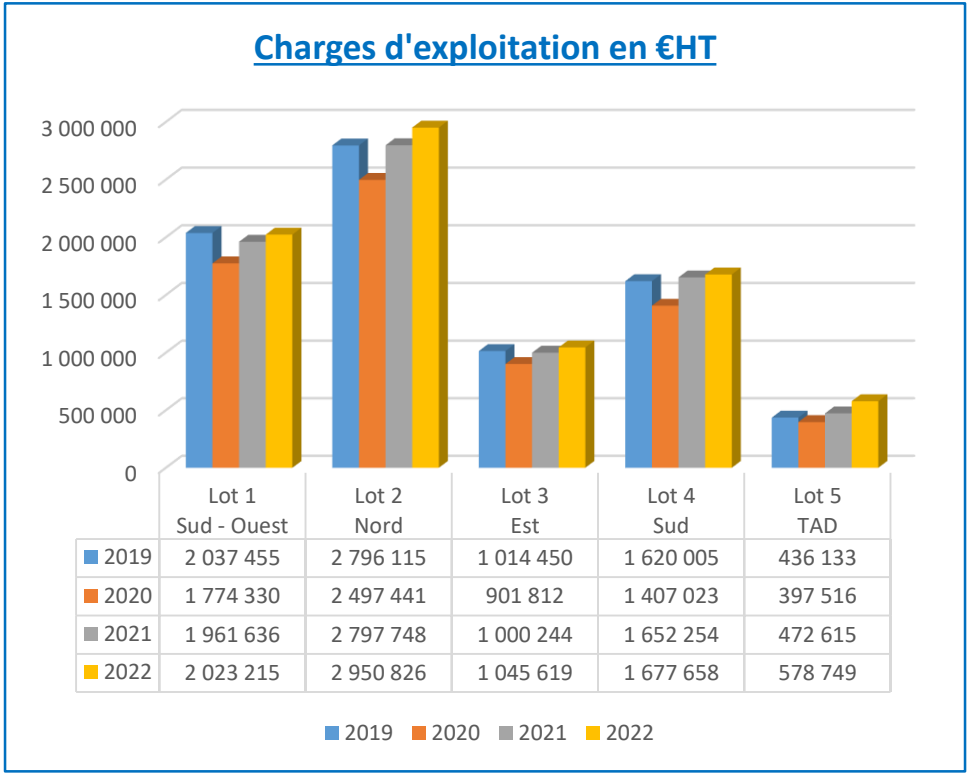

	Lot 1 Sud - Ouest	Lot 2 Nord	Lot 3 Est	Lot 4 Sud	Lot 5 TAD
2019	2 037 455	2 796 115	1 014 450	1 620 005	436 133
2020	1 774 330	2 497 441	901 812	1 407 023	397 516
2021	1 961 636	2 797 748	1 000 244	1 652 254	472 615
2022	2 023 215	2 950 826	1 045 619	1 677 658	578 749

SUIVI FINANCIER DES TAD

- Le coût des services à la demande s'élève quant à lui à **578 749 €HT en 2022** ; contre 472 615 €HT pour l'année 2021, soit une **augmentation de 22,5 %.**

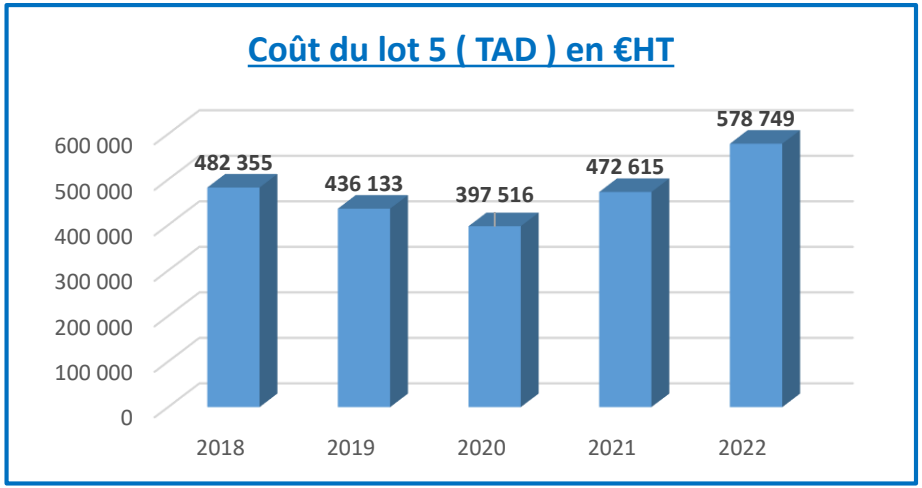

- Le coût kilométrique du transport à la demande s'élève à environ **2,56 € HT / km en 2022**. Il reste stable par rapport à l'année 2021, 2,548 € HT / km en 2021.

- L'augmentation du coût total de ces services et la stabilisation du coût kilométrique traduisent une utilisation accrue de ces services.

LES RECETTES D'EXPLOITATION

- En 2022, les **recettes d'exploitation perçues directement par la collectivité s'élèvent à 197 490 €** contre 213 714 € en 2021, soit une baisse de 7,6% de ces recettes par rapport à l 'année 2021 et de 26,87% par rapport à l'année 2018.

- La tendance à la baisse des recettes directement perçues par la collectivité résulte de l'appropriation par les usagers des canaux de vente tels que la boutique en ligne et les distributeurs automatiques, ainsi que de l'open paiement.

	Recettes 2021	Recettes 2022
Abonnements	158 964 €	153 296 €
Tickets	54 750 €	44 194 €
Total	**213 714 €**	**197 490 €**

Année 2022	Transporteurs	Dépositaires	Total
Tickets	13 679 €	30 514 €	**44 193 €**
Abonnements		153 296 €	**153 296 €**
Total	13 679 €	183 810 €	**197 490 €**

- A cela s'ajoute les recettes perçues par le délégataire urbain par le biais des différents canaux de vente : open paiement, boutique Ginko, boutique en ligne, distributeurs automatiques de titres et dépositaires urbains.

7-Perspectives 2023/2024

PERSPECTIVES 2023/2024

- **Diagnostic des mobilités** : poursuite de l'évolution du réseau suite aux réflexions engendrées par les diagnostics de la mobilité réalisés avec les communes périurbaines durant l'année 2021. Intégration de ces réflexions dans le cadre des marchés en cours prenant fin en décembre 2024 et dans la préparation du nouveau marché d'affrètement.

- **Développement du Système d'Aide à l'Exploitation** pour le réseau périurbain : intégration des services primaires.

- **Installation de cellules de comptage** sur l'ensemble du parc de véhicules périurbains : cela va permettre une analyse plus fine des trajets et de l'utilisation des arrêts périurbains

- Aménagement du **pôle d'échanges multimodal** sur la commune de Saône.

- **Sécurité des points d'arrêt** : poursuite de travaux pour la sécurisation de certains points d'arrêt suite aux diagnostics réalisés. Etablissement des référentiels techniques relatifs aux arrêts des lignes régulières et scolaires.

- **Accessibilité des lignes périurbaines** : poursuite de la réalisation d'aménagements d'arrêt sur les communes et suivi de la mise en accessibilité des autocars. Déploiement de l'application Ezymob pour les personnes déficientes visuelles. Mise en place d'un service dynamique sur l'ensemble du territoire pour le service GINKO ACCESS.

- **Transport à la demande** : poursuite du travail de révision de la « Charte de bon usage des TAD » : modalités de réservation et d'annulation, modalités de traitement des usagers absents .

- **Transports scolaires** : finalisation du travail relatif à la mise en place d'un règlement des transports scolaires.

Grand Besançon Métropole

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City - 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89 - Fax 03 81 87 88 08
www.grandbesancon.fr